



Commission économique pour l'EuropeComité directeur des capacités
et des normes commerciales**Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles**Section spécialisée de la normalisation des fruits
et légumes frais**Soixante et onzième session**

Genève, 9-11 mai 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits notables survenus depuis la dernière session :
 - a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires ;
 - b) Faits récents survenus dans d'autres organisations.
3. Incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce.
4. Codes du Système harmonisé pour les fruits et légumes frais présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée.
5. Objectif de développement durable n° 12 et pratiques durables :
 - a) Prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires considérée sous l'angle de l'application des normes ;
 - b) Changements climatiques – incidences sur la qualité des fruits et légumes.
6. Élaboration de nouvelles normes :
 - a) Série de petits fruits ;
 - b) Patates douces ;

* Les documents relatifs à la réunion seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/trade/wp7/ge1-71st-2023>. Les représentants participant à la réunion sont priés de s'inscrire en ligne, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1002132/>. En cas de difficultés lors de l'inscription, prendre contact avec le secrétariat par courrier électronique (olga.kharitonova@un.org).



7. Révision de normes :
 - a) Examen des propositions découlant des débats de la dernière session ;
 - b) Nouvelles propositions ;
 - c) Alignement des normes sur la Norme-cadre révisée.
8. Activités de renforcement des capacités et de promotion.
9. Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées.
10. Certificats électroniques de qualité et dématérialisation.
11. Travaux futurs.
12. Questions diverses.
13. Élection des membres du Bureau
14. Adoption du rapport

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

La Section spécialisée adoptera l'ordre du jour.

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/1)

2. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les questions découlant de travaux récents de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Comité directeur des capacités et des normes commerciales ainsi que du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) qui ont une incidence sur les travaux de la Section spécialisée.

Document(s) : Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-septième session (ECE/CTCS/WP.7/2022/2)

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

Les représentants d'autres organisations et les délégations des pays informeront la Section spécialisée des activités de leurs mandants qui présentent un intérêt pour ses travaux.

3. Incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce

Au cours de la période 2021-2022, la CEE a mené, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), une étude économétrique visant à évaluer l'incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce des fruits et légumes. Les résultats de cette étude, présentés au Groupe de travail à sa réunion de novembre 2022, indiquent que les normes de qualité des produits agricoles et les brochures explicatives de l'OCDE ont une incidence positive sur le commerce.

Pour faire suite à ces travaux et mettre en évidence l'incidence des normes de la CEE, le secrétariat de la CEE a lancé début 2023, en consultation avec le Bureau du WP.7, une enquête visant à recueillir et à consigner des informations sur l'application des normes CEE et leur articulation avec la législation des pays participants.

La Section spécialisée est invitée à examiner les résultats préliminaires de cette enquête et à fournir des informations complémentaires et des suggestions sur la manière de déterminer les incidences des normes.

Document(s) : Preliminary survey findings (Résultats préliminaires de l'enquête)
(ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/INF.1)

4. Codes du Système harmonisé pour les fruits et légumes frais présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée

À la session de 2022 du Groupe de travail, la délégation brésilienne avait proposé d'examiner la question des codes du Système harmonisé (SH) et des difficultés d'accès aux données pour les fruits et légumes frais au niveau des produits, étant donné que les fruits frais et les fruits secs relèvent du même code SH. Le Groupe de travail était convenu que cette question pourrait faire l'objet d'un débat au sein des Sections spécialisées.

La Section spécialisée est invitée à examiner la question des problèmes de données liés à la façon dont les fruits et légumes frais ont été affectés dans les groupes de produits désignés par un code SH, et à déterminer des solutions qui permettraient d'y remédier.

Document(s) : Proposition de la délégation brésilienne concernant les codes du Système harmonisé pour les fruits et légumes frais (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/3)

5. Objectif de développement durable n° 12 et pratiques durables

a) Prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires considérée sous l'angle de l'application des normes

À sa session de 2022, la Section spécialisée avait examiné une proposition visant à procéder à une révision systématique de la Norme-cadre et des normes CEE-ONU relatives aux fruits et légumes frais afin de recenser les dispositions susceptibles d'aider à réduire les pertes et gaspillages de denrées alimentaires. Elle avait décidé de créer un groupe de travail dirigé par la Suède et composé de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de la France, qui commencerait par revoir la Norme-cadre de la CEE ainsi que deux ou trois normes concernant les fruits et légumes frais. Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée et a commencé ses travaux par l'examen de la norme concernant les carottes.

La Section spécialisée sera informée des travaux du groupe de travail et discutera des prochaines étapes envisageables.

b) Changements climatiques – incidences sur la qualité des fruits et légumes

En 2022, l'Afrique du Sud a réalisé une étude, financée par l'OCDE, sur les incidences des changements climatiques sur les fruits et légumes. Les résultats de cette étude seront présentés à la Section spécialisée, qui les examinera.

6. Élaboration de nouvelles normes

a) Série de petits fruits

À sa session de 2022, la Section spécialisée avait examiné un projet de norme, présenté par la délégation brésilienne, concernant une série de petits fruits. Elle avait décidé de le soumettre au Groupe de travail pour adoption, en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an. Le Groupe de travail avait adopté la recommandation pour une période d'essai d'un an à partir de novembre 2022.

Lors de l'élaboration de la recommandation en vue de sa publication, les délégations allemande et brésilienne ont proposé d'apporter des corrections de forme dans les sections relatives à la définition et à la nature du produit, afin d'harmoniser les noms d'espèces ou de variétés.

La Section spécialisée est invitée à examiner la recommandation, dans laquelle les révisions proposées par l'Allemagne et le Brésil et ont été insérées.

Document(s) : Recommandation relative à une série de petits fruits
(ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/4)

b) Patates douces

À sa session de 2021, la Section spécialisée avait examiné une proposition des délégations allemande et sud-africaine visant à élaborer une norme pour les patates douces. Le projet de norme ayant fait l'objet de plusieurs commentaires, elle avait décidé de constituer un groupe de travail composé de l'Allemagne, de l'Afrique du Sud, de l'Espagne, des États-Unis, de la France et du Comité de liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement (COLEAD, anciennement dénommé COLEACP), afin d'élaborer une proposition de norme et de la présenter à la session de 2023.

La Section spécialisée est invitée à examiner la proposition révisée élaborée par le groupe de travail.

Document(s) : Projet de norme/recommandation pour les patates douces
(ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/5)

7. Révision de normes

a) Examen des propositions découlant des débats de la dernière session

À sa session de 2022, la Section spécialisée avait examiné une proposition de révision de la norme concernant les haricots visant à ajouter une disposition relative à l'éboutage et avait décidé de modifier plutôt la norme concernant les pois.

Document(s) : Proposition de la délégation suédoise visant à modifier la norme concernant les pois (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/6)

b) Nouvelles propositions

La Section spécialisée est invitée à examiner les propositions de modification des normes concernant les asperges, les choux brocolis et les kiwis, ainsi que les modifications qu'il est proposé d'apporter à la liste de référence informelle des variétés d'agrumes.

Document(s) : Proposition de la délégation allemande visant à modifier la norme concernant les asperges (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/7)

Proposition de la délégation allemande visant à modifier la norme concernant les choux brocolis (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/8)

Proposition de la délégation allemande visant à modifier la norme concernant les kiwis (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/9)

Proposition de la délégation allemande visant à modifier la liste de référence informelle des variétés d'agrumes
(ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/10)

Proposition de la délégation française visant à modifier la liste non exhaustive des variétés de poires à gros fruits et de poires d'été annexée à la norme concernant les poires (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/11)

c) Alignement des normes sur la Norme-cadre révisée

En novembre 2021, le Groupe de travail avait adopté une Norme-cadre révisée pour les normes CEE-ONU relatives aux fruits et légumes frais, sur laquelle les normes actuelles doivent désormais être alignées. La Section spécialisée est invitée à examiner les éditions révisées des normes pour vérifier si tel est bien le cas.

8. Activités de renforcement des capacités et de promotion

Le secrétariat et les délégations fourniront des informations concernant les activités de renforcement des capacités et de promotion menées l'année passée et donneront un aperçu des activités et des formations prévues. La Section spécialisée est invitée à proposer d'autres activités de renforcement des capacités et à réfléchir aux moyens de mobiliser les ressources correspondantes.

9. Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées

Conformément à son mandat, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles réexaminera ce dernier tous les cinq ans et le soumettra pour approbation au Comité directeur des capacités et normes commerciales et au Comité exécutif de la CEE. La prochaine révision devant être examinée à sa réunion de 2023, le Groupe de travail avait décidé, à sa session de novembre 2022, de créer un groupe de travail à composition non limitée, composé initialement du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis et de la Pologne, mais ouvert aux autres pays manifestant leur intérêt, afin d'étudier le mandat et les méthodes de travail et d'élaborer une proposition. Il avait en outre décidé que la révision du mandat et des méthodes de travail de travail serait inscrite à l'ordre du jour des sessions de la Section spécialisée afin que ses membres puissent apporter leur contribution. Les propositions de révision du mandat seront ensuite soumises au Groupe de travail pour examen à sa soixante-dix-huitième session, en novembre 2023.

Le secrétariat fera le point sur l'avancement des travaux du groupe de travail à composition non limitée et invitera les délégations à y contribuer en donnant leur avis sur le mandat et les méthodes de travail.

Document(s) : Mandat du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (2018) (ECE/CTCS/2019/12)

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles : Méthodes de travail

10. Certificats électroniques de qualité et dématérialisation

Pendant la période 2020-2021, le secrétariat, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a mis au point les spécifications fonctionnelles (c'est-à-dire la description normalisée des processus d'activité) d'un système de certification électronique pour les fruits et légumes frais. Ces spécifications ont été achevées en novembre 2021 et soumises au Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, pour examen, accompagnées des observations de l'Allemagne, du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis et des Pays-Bas.

Pour tirer parti du fait que la session de 2023 se tient la même semaine que le Forum du CEFACT-ONU, une présentation des travaux du CEFACT-ONU dans le domaine de l'agriculture et un débat avec les experts du CEFACT-ONU sur la dématérialisation des processus commerciaux dans le secteur de l'agriculture seront organisés au titre de ce point.

11. Travaux futurs

La Section spécialisée débattrà de ses travaux futurs.

12. Questions diverses

Toute autre question présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

13. Élection des membres du Bureau

La Section spécialisée élira un(e) président(e) et un ou des vice-président(e)(s) pour un mandat d'un an.

14. Adoption du rapport

La Section spécialisée adoptera le rapport de la session.

Document(s) : Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais sur sa soixante et onzième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/2)

III. Calendrier provisoire

Mardi 9 mai	10 00-13 00	Points 1 à 5
	15 00-18 00	Point 6
Mercredi 10 mai	10 00-13 00	Point 7
	15 00-18 00	Points 8 et 9
Jeudi 11 mai	10 00-13 00	Points 10 à 13
	15 00-18 00	Point 14
